

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2026

POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE - (N° 2595)

Tombé

N° CD95

AMENDEMENT

présenté par
M. Jean-Pierre Vigier, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, remplacer le mot :

« dédiée »,

par le mot :

« spécifique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.